

Bukavu

6 tonnes de cassitérite détournées à la Codemines

*Bluff ou règlement des comptes?

L'affaire en instruction au Parquet général du Kivu et opposant la compagnie d'exploitation des mines (Codemines) au burundais Léopold Kasase et au Zaïrois Bongonda Bakanga fait croire que toute ruée vers le métal jaune ou noir ne peut s'effectuer sans histoires. On s'y entre-accuserait facilement de rage pour... L'épisode d'octobre dernier où le CRM (Centre de Recherche Minière) découvrit que 6 des tonnes de cassitérite équivalant à environ 1.000.000 Z) achetées par la Codemines étaient constituées de fausse matière, en dit long. Le bluff retomba d'abord sur le responsable de la production ou des achats dans ce comptoir qui était M. Léopold Kasase. Qui fut mis en détention préventive, du 1^{er} octobre au 9 novembre, à la Prison centrale de Bukavu. Où le reprendra une semaine plus tard, du 28 octobre au 5 novembre, le chargé de l'épuration Bongonda Bakanga chez qui 3 sacs

de cassitérite furent saisis.

Interdiction formelle aux agents de dire mot ou de spéculer sur ce fameux dossier au risque d'écoper des suspensions ou d'autres sanctions disciplinaires... pour fuite d'information. Mais le muselage total semble impossible.

A la création de la Société américano-zaïroise "Triangle" qui deviendra la "Codemines" totalement zaïroise, le sieur Léopold Kasase était au service de M. Philippe Gérard O'Rourke et Mme Maria Fernandez. Ces deux Américains s'associèrent au citoyen Dokolo à qui ils finirent par céder leurs 30 parts après lui avoir convaincu que l'orientation progressive vers l'exploitation des mines valait que la simple commercialisation des minerais.

Une certaine opinion estime que ce détournement de 6 tonnes a été monté si pas mis en exergue pour écarter le Burundais Léopold qui se serait déjà fait em-

baucher à l'Uzabuco. N'est-ce pas dans ce sens que l'ordonnance de mise en liberté de ce dernier a été attaquée par la Codemines ? Qui aurait même offert dîner et autres briques de 2.500 et 5.000 Z pour gagner la sympathie de tout le monde. Une autre opinion parle d'une "guerre froide" entre les tenants du comptoir et les géologues de l'exploitation. Pas de fumée sans feu, une restructuration s'opère effectivement chez Codemines/Bukavu dont l'ingénieur Lomena mène la barque. L'ancien directeur financier Tombokolo serait à Kinshasa, l'ancien responsable administratif et technique Lufumpapadio met sa chimie dans les prospections, le citoyen Cibenda Oro supervise les achats pendant qu'une milice en kaki veille aux grains.

Attendons que le dossier soit enrôlé par un tribunal pour en savoir plus !

Malekera Bahati.

Maniema

LUNUMBE : Un paysan exemplaire !

Il se nomme LUNUMBE. Zaïrois ordinaire originaire du Maniema. Il a compris que sa survie est une simple question de volonté et d'abnégation.

Fort déçu par ses revenus d'infirmier de l'Administration publique, LUNUMBE jugera bon de "raccrocher" et de voler de ses propres ailes.

Premier acte : le commerce. Dans un monde où l'économie est sujette à une conjoncture chancelante, un commerce qui se veut digne et durable doit être au préalable crédible et solide dans ses fondements de base. Pour le sieur LUNUMBE, c'était de l'aventure, mieux le goût du lucre, de l'enrichissement facile qui l'a vite coulé à pic, comme par enchantement.

C'est alors que LUNUMBE prendra un recul sur lui-même, réfléchira de tous ses méninges sur la formule à adopter pour nourrir ses nombreux rejetons. Un bon matin, au hasard d'une promenade dans le bois, il s'arrête dans une clairière perdue au milieu de la forêt dense du Maniema. C'est à une vingtaine de kilomètres, à mi-chemin entre la ville de Kindu et le centre militaire de Lokandu. L'emplacement le séduit et il ne se fit pas prier pour s'y installer avec sept de ses amis dans un premier temps.

Ensemble, il se mettront à labourer, bêcher, couper, brûler la forêt qui regorge de bêtes sauvages. Ils ignoraient qu'une épreuve de taille les attendait. Tandis qu'il s'évertuait à abattre un arbre, le géant s'écrou-

la sur son meurtrier LUNUMBE lui fracassant les deux jambes. Ce ne fit qu'un stimulus pour lui. Car, après sa guérison il reprit de plus de belle sa besogne et érigea avec ses amis un village, l'unique à cet endroit.

D'une superficie totale d'environ 15 ha, le domaine de LUNUMBE prospère depuis deux ans déjà. Sur quelques têtes de chèvres apportées sur le lieu, 24 chèvres gambadent à qui mieux mieux autour de lui, en même temps qu'une trentaine de poules. Il cultive le manioc, un peu de paddy, se livre à la chasse du gibier et à la pêche dans mille rivières de cette forêt.

Son projet est de donner un nom à ce nouveau village. Ce nom, comme il le propose sans réfléchir, est le sien propre, LUNUMBE. Il se demande si ce rêve pourra devenir un jour une réalité. Pourquoi pas car déjà quelques curieux de Kindu de passage là-bas, s'arrêtent au vu d'une palissade de Lunumbe pour lui faire une halte et s'y désaltérer. D'autres ont commencé à venir s'approvisionner en manioc chez Lunumbe. L'homme qui vous produit du manioc gros comme une cuisse, des légumes, de la viande boucanée et j'en passe.

C'est un bel exemple à suivre pour tous ceux qui sentiraient la vie leur échapper. Le Zaïre est vaste et vide ! LUNUMBE soutient qu'il nourrit sans problèmes ses 11 pensionnaires dont 3 épouses !

Kajangu Mususu

LA RENTREE JUDICIAIRE AU KIVU

Le Président régional du MPR et Gouverneur du Kivu, le citoyen Mwando Simba a rehaussé de sa présence, le samedi 14 décembre dernier, la cérémonie de la rentrée judiciaire de l'année 1985-1986 de la Cour d'Appel du Kivu à Bukavu. La manifestation a été présidée par le citoyen Nunona Ntambambilaji, premier président de la Cour d'Appel du Kivu, en présence de tout le corps judiciaire et de plusieurs notabilités de Bukavu.

Dans son discours de circonstance, le citoyen Nunona a remercié le président régional du Kivu qu'il a restauré le palais de Justice devenu en ruine, aujourd'hui le plus beau bijou de la ville de Bukavu.

Il a ensuite souhaité que cette réfection de cet imposant immeuble soit poursuivie.

Ensuite le premier président de la Cour d'Appel a présenté au public le citoyen Kuku Ntambambilaji, nouveau procureur général près cette juridiction. Fidèle à la tradition qui veut qu'à cette occasion la Cour entre-

tienne son auditoire d'un sujet de droit, le premier président a parlé des modes de saisines d'un tribunal. Sujet fort intéressant, la saisine d'une juridiction résulte d'une assignation ou de la citation signifiée à la partie opposée dans le délai légal et non de l'enrôlement de la procédure sur les registres du greffe ou de sa distribution à une chambre.

Confrontée habituellement à annuler les décisions du premier juge pour saisine irrégulière, la Cour d'Appel, par le biais de son premier président, a tenu à expliciter la pensée du législateur sur ce sujet en analysant les différents mécanismes à l'approche desquels une juridiction peut se déclarer régulièrement saisie, c'est-à-dire s'estimer attributaire de la mission légale.

Le second à prendre la parole a été le procureur général Kuku qui a parlé de la notion juridique d'immunités des poursuites et des privilèges de juridictions. Il a mis un accent particulier sur les immunités dont peuvent jouir

les élus du peuple en allant du conseiller de collectivité au commissaire du peuple tout en passant par les conseillers des zones rurales et urbaines, conseils urbains et assemblées régionales.

Le dernier orateur a été le bâtonnier Lwango qui a spécifiquement parlé de la notion des formes et de leur importance.

Kassa Malonga.

Maniema

Le révérend pasteur Kankisingi, seul représentant légal de la 24e C.L.M.K.

Le conflit de pouvoir qui déchirait la 24ème Communauté Libre au Maniema-Kivu en sigle "24e C.L.M.K." appartient désormais à l'histoire, après avoir fait couler beaucoup d'encre et de salive. Il opposait quelques dirigeants de cette communauté. Après l'examen du règlement d'ordre intérieur de l'Eglise du Christ au Zaïre, les instances religieuses ont tiré cette ténébreuse affaire au clair. En effet, il est demandé aux deux parties antagonistes de se soumettre à la décision de l'autorité hiérarchique.

Dès lors, la décision du synode régional de l'Eglise du Christ au Zaïre, maintient le Co-

mité exécutif de la 24ème Communauté Libre du Maniema-Kivu, tel que repris dans le journal officiel n°9 du 15 mai 1981 jusqu'à ce que cette Communauté ait un cadre compétent pour les fonctions du représentant légal, lesquelles fonctions sont soumises à la détention d'un titre académique en théologie.

En attendant, le Révérend Kankisingi continuera à exercer les fonctions de représentant légal.

Un nouveau temple protestant à Lokandu

Signalons qu'un nouveau temple protestant construit par le Pasteur Kristiansen de la Com-

munauté de l'Eglise Libre au Zaïre et ayant sa résidence à Kindu, a été inauguré le dimanche 3 novembre à Lokandu, à quelques 67 Km de Kindu. Plusieurs personnalités du monde religieux ont rehaussé de leur présence ces manifestations, notamment le président du synode de l'Eglise du Christ au Zaïre pour la région du Kivu, le Révérend Lukeba Mulamba et le représentant légal de la Communauté de l'Eglise Libre au Zaïre, le Révérend Totoro Barthégine.

Ce même jour, fut consacré le nouveau pasteur, responsable de ce temple de Lokandu, le citoyen Tembo.

Masimango Ilundu B...